

Famille

INFORMATIONS

PUBLIC CONCERNÉ

Notaire et collaborateurs pratiquant le droit de la famille

NIVEAU :

Pratique courante

DATES :

18 juin 2026

DURÉE :

1 jour(s) (7,0 heures)

FORMAT :

Présentiel

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé. Cependant, de bonnes connaissances en droit patrimonial de la famille sont conseillées pour suivre cette formation dans les meilleures conditions. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement afin de tester vos connaissances.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé
L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur
Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur
Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie
Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée support académique et power-point de présentation

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public
En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant
Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

EVALUATION À CHAUD À L'ISSUE DE LA FORMATION :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Université interdépartementale de Picardie (dépt 02-60-80) – 18 juin 2026 Atelier 03 - DPF063U - Mieux appréhender les problèmes liquidatifs dans les successions

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Maîtriser les notions liquidatives fondamentales,
- Maîtriser les règles de détection d'une atteinte à la réserve,
- Comprendre certaines difficultés liquidatives avancées (imputation en assiette, droits du conjoint...)
- Connaître les outils permettant d'anticiper certaines difficultés liquidatives

FORMATEURS



Monsieur David EPAILLY

CONTENU

Les principales notions liquidatives et les confusions à éviter

- Rapport, réserve, réunion fictive et réduction
- Rapport et « quasi-rapports »

Les techniques liquidatives fondamentales

- Les questions afférentes au rapport aux fins d'égalité
- Les modes de détection d'une atteinte à la réserve
- L'imputation en assiette
- Les sanctions de l'atteinte à la réserve

Les particularités liquidatives en présence d'un conjoint survivant

- La liquidation des droits légaux du conjoint
- La liquidation en présence d'une donation entre époux
- Le conjoint face aux « droits de retours »

La liquidation d'une succession en présence d'une donation-partage

- Les principes de liquidation et le « complément de réserve »
- Les particularités en présence d'une donation-partage complexe